



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

14 AVRIL 2025

NOTE DE SYNTHÈSE

6. BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX DU CIMETIÈRE DE GREASQUE

Le budget annexe des caveaux du cimetière, au titre de l'exercice 2024, était le second depuis la création de ce budget annexe, par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIÈRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-31 ;

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier d'Aubagne et visé par le Trésorier Payeur Général ;

Vu les extraits du Compte de Gestion annexés au présent rapport ;

Considérant que le compte de gestion fait apparaître un excédent en fonctionnement (5 800 €) et l'absence de dépenses et recettes en investissement ;

Considérant que ces éléments sont parfaitement concordants avec le Compte Administratif établi par l'ordonnateur ;

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion du Budget annexe du cimetière.

Considérant l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2024, l'exécution du Budget 2024 ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de Gestion 2024.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIÈRE

Données globales de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	
	Réalisé 2024
1 - DEPENSES	0 €
2 - RECETTES	5 800 €
3 = 2-1 RESULTAT	5 800 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont nulles pour l'exercice 2024.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	EXERCICE 2024
70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 400 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 400 €

Les recettes réelles de fonctionnement se limitent à la vente de trois caveaux pour 3 400 €. Au cours de l'exercice précédent (2023), les recettes réelles de fonctionnement représentaient 2 400 € (vente de deux caveaux).

Evolution de l'épargne :

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle était de 2 400 € en 2023, avec un taux d'épargne de 100% en l'absence de dépenses. Pour 2024, l'épargne s'établit à 3 400 €, avec un taux d'épargne maintenu à 100% en l'absence de dépenses.

Le résultat de l'exercice 2024 est excédentaire de 5 800 €, en tenant compte de l'excédent reporté (2 400 €).

Données globales de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
	Réalisé 2024	Résultat année N-1	TOTAL	Restes à réaliser	TOTAL
1 - DEPENSES	0 €		0 €		0 €
2 - RECETTES	0 €		0 €		0 €
3 = 2-1 RESULTAT	0 €		0 €		0 €

Aucune dépense et aucune recette n'ont été constatées en section d'investissement. Il n'existe donc pas de besoin de financement de cette section.

Résultat global :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	5 800 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL CUMULE	0 €	5 800 €

Le résultat global de clôture 2024 fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de **5 800 €**
- l'absence de dépenses et de recettes en section d'investissement.

Le résultat de clôture est excédentaire de 5 800 €.

Sous la Présidence de séance de Patrick EME, adjoint au Maire délégué aux Finances, et hors la présence du Maire, en tant qu'ordonnateur, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2024 du Budget annexe du cimetière, tel qu'il lui a été présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIÈRE

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe portant sur le cimetière de Gréasque fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 800 € et aucun mouvement en section d'investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'intégralité de l'excédent 2024 de fonctionnement au **RF 002**, correspondant à un excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de **5 800 €**.
- Pas d'affectation en section d'investissement.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET ANNEXE DU CIMETIÈRE

Conformément au rapport d'orientations budgétaires pour 2025 et au débat qui s'est tenu le 27 mars dernier, le budget tiendra compte à la fois du stock de caveaux disponibles et des ventes prévisionnelles : 3 prévues en 2025.

Pour mémoire, le budget annexe ne porte que sur les caveaux (stock, construction, vente) et ne porte pas, ni sur les concessions, ni sur la construction et la vente de cases du columbarium. Ces dernières activités restent imputables au Budget principal de la commune.

Monsieur le Maire précise que le vote du budget s'effectue par nature, c'est-à-dire par chapitres budgétaires, conformément au plan comptable et à la nomenclature budgétaire M4, applicable aux services publics industriels et commerciaux. Le Budget 2025 est établi avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

Le Budget primitif 2025 porte sur un montant global de 42 800 € (45 400 € en 2024). La section de fonctionnement porte sur une somme globale de 26 800 € et la section d'investissement une somme de 16 000 €. En cours d'exercice, les opérations patrimoniales seront exécutées pour transférer le stock de caveaux (16) du Budget principal vers le Budget annexe.

Par ailleurs, le Budget Primitif 2025 comprend une opération de régularisation de la TVA sur des titres émis en 2024. En effet, deux caveaux avaient été encaissés TTC sans reversement de la TVA (200 € par caveau). Il convient d'annuler les titres de 2024, pour un montant de 2 400 €, à l'article 673. Puis, en recette, de réémettre les titres sur l'exercice 2025, sans la TVA qui doit être reversée à l'Etat (400 €).

Pour plus de clarté, les articles budgétaires sont indiqués dans les tableaux ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de la section de fonctionnement :

IMPUTATIONS	BUDGET 2025	OBSERVATIONS
60 – Achat et variation des stocks 605 – Achats de matériel, équipements et travaux	8 400 €	Somme inscrite pour assurer l'équilibre du Budget
67 – Charges exceptionnelles 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	2 400 €	Annulation des titres émis en 2024 sans prise en compte de la TVA.
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 800 €	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 7135 – Variation des stocks de produits	16 000 €	Ce montant est le reflet du stock de caveaux.
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 800 €	

Recettes de la section de fonctionnement :

IMPUTATIONS	BUDGET 2025	OBSERVATIONS
RF 002	5 800 €	Affectation du résultat 2024
Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 701 – Vente de produits finis	5 000 €	Correspond à la vente de 3 caveaux HT (3 000 €) et à la réémission des titres de 2024 HT (2 000 €).
TOTAL recettes réelles de fonctionnement	10 800 €	
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections 7135 – Variation des stocks de produits	16 000 €	Ce montant est le reflet du stock de caveaux.
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 800 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES DEPENSES D'ORDRE :

IMPUTATIONS	BUDGET 2025	OBSERVATIONS
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 355 – Stock de produits finis	16 000 €	Même inscription qu'en fonctionnement. Ce montant est le reflet du stock de caveaux.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 16 000 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES LIEES A DES OPERATIONS D'ORDRE :

IMPUTATIONS	BUDGET 2025	OBSERVATIONS
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 355 – Stock de produits finis	16 000 €	Même inscription qu'en fonctionnement. Ce montant est le reflet du stock de caveaux.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget annexe 2025, tel qu'exposé.